



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 JANVIER 2020

Membres du Comité syndical présents : Thierry BADEL, Alain BADOIL, Bruno BIGOURDAN, Elisabeth CAILLOZ, Damien COMBET, Bernard DESCOMBES, Pascal FURNION, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Jean MARTINAGE, André MONTET, Florence PERRIN et Pierre-Jean ZANNETTACCI.

* * *

Présentation du bilan 2019 de la plateforme d'initiative locale par Ingrid GAUDIN, responsable de l'antenne Monts et Coteaux de RDI

Validation du compte-rendu du comité syndical du 11 décembre 2019.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

15 votants

Le Comité Syndical, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
DESIGNE monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI, secrétaire de séance.

2. Exercice budgétaire 2020 / Débat d'orientations budgétaires

Suite à la lecture par Monsieur Daniel MALOSSE du rapport d'orientations budgétaires et notamment du besoin de recruter 1.5 ETP pour la mise en place du PCAET, MM. Pierre-Jean ZANNETTACCI et Thierry BADEL souhaitent éviter tout doublon avec les postes dans les EPCI. Ils demandent que soit bien analysée la complémentarité entre le SOL et les Communautés de Communes.

Monsieur Daniel MALOSSE souligne qu'une mutualisation au sein du SOL serait pertinente.

Suite à la question de monsieur Pascal FURNION relative aux capacités du SOL de financer le plan d'actions du PCAET et les postes inhérents, monsieur Daniel MALOSSE répond, qu'a priori, le financement est possible à cotisations constantes des Communautés de Communes.

Monsieur Daniel MALOSSE poursuit en disant que le plan d'actions du PCAET détaille le porteur de projets de chacune des actions. Par exemple, le schéma directeur vélo est élaboré par le SOL et les investissements qui en découleront seront faits par les Communautés de Communes. Ce plan d'actions doit être valorisé par tous, y compris par les citoyens.

Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI précise qu'il ne remet absolument pas en cause le PCAET mais précise que l'on doit rester à cotisations constantes pour le financer.

15 votants

Le Comité Syndical,

CONSTASTE la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'adoption du budget primitif 2020, notamment sur les points suivants :

- Montant des investissements ;
- Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement ;
- Evolution et exécution des dépenses de personnel ;
- Rémunération, avantages en nature et temps de travail ;

Et après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

2. Climat énergie / Mobilisation des professionnels du bâtiment / Convention financière à conclure avec l'entreprise solidaire d'utilité sociale DOREMI

Monsieur Daniel MALOSSE rappelle que dans le cadre de sa démarche TEPOS/PCAET, et de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique, le SOL a voté le 25 septembre dernier une convention de partenariat avec l'entreprise solidaire d'utilité sociale DOREMI pour mettre en œuvre le dispositif qu'elle a créé DOREMI.

Ce dispositif vise à faire émerger une offre de rénovation complète et performante des logements via la constitution et l'accompagnement de groupements d'artisans, et comprend plusieurs volets (une formation-action et un dispositif de suivi de qualité post-formation).

En parallèle de cela, le dispositif DOREMI comprend un travail de communication et de valorisation du travail des artisans, et effectue de l'animation de réseaux et du tissage de partenariats avec des acteurs locaux et nationaux.

Un budget de 13 816 € avait également été voté et rattaché à l'exercice budgétaire 2019.

Toutefois, pour des raisons administratives et à la demande l'entreprise DOREMI, la signature d'une convention financière pour le versement de cette somme est demandée. Cette convention porte sur le financement des formations de formateur-accompagnateurs et des groupements d'artisans.

Le Comité Syndical, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la convention financière à conclure avec la SAS Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale DORÉMI, ;

AUTORISE le président à la signer ;

RAPPELLE que les dépenses sont rattachées au budget de l'exercice 2019.

POINTS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

Monsieur Daniel MALOSSE informe le comité syndical que le Bureau a émis des avis sur le PLU de Chaussan, Brignais et Lentilly, ainsi que sur la modification du PLH de la COPAMO.

Monsieur Bruno BIGOURDAN s'étonne de l'avis favorable du SOL sur le PLU de Lentilly suite aux réserves et remarques émises. Il demande à ce que d'autres remarques soient formulées. Il lui est précisé que cela n'est pas possible : l'enquête publique relative à la révision du PLU se terminant le 23 janvier, sa demande ne pourra pas être étudiée par le Bureau syndical.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur André MONTET souhaite connaître l'avancement de la révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais. Monsieur Daniel MALOSSE explique que suite aux différents échanges avec les services de l'Etat, on peut retenir essentiellement 2 points sur lesquels ils sont extrêmement vigilants : la consommation foncière liée au développement des polarités « villages » et l'optimisation du foncier économique inscrit au projet de SCoT.

De fait des délais trop courts pour revoir notre projet politique d'ici le prochain et dernier comité syndical de cette mandature, le Bureau propose 2 hypothèses : soit on arrête de nouveau le SCoT dans sa version initiale épurée de toute incohérence/erreur, soit on n'arrête pas de nouveau et on laisse les prochains élus se positionner. Dans la première hypothèse, l'Etat souhaiterait un engagement du SOL de retravailler le projet après l'enquête publique et avant approbation définitive du document.

Ses hypothèses ont été soumises aux Communautés de Communes. Monsieur Thierry BADEL indique que la COPAMO est favorable à la première hypothèse, sans un engagement affirmé d'une négociation éventuelles avec les services de l'Etat après l'enquête publique. Monsieur Jean-Louis IMBERT informe que pour la CCVG se sera sans doute la 2^{nde} hypothèse. Pour la CCPA et la CCVL, ce point devrait être abordé le 23 janvier.